

Demandes de prestations pour la formation et la participation

Veillez remplir ce document en lettres majuscules (les champs en gris doivent rester vierges). Veillez vous référer aux « Remarques pour remplir la demande de prestations pour la formation et la participation ».

Circonscription Hameln-Pyrmont
Office des affaires sociales / Equipe aides sociales
Süntelstraße 9
31785 Hameln

Requérant(e) Nom et prénom de la mère ou du père	
Adresse Lieu, rue et n° du bâtiment :	
N° de téléphone pour les questions éventuelles	
Coordonnées bancaires	IBAN
	Établissement de crédit :
	Titulaire du compte :
Nom de l'enfant bénéficiaire des prestations demandées (veuillez déposer une demande par enfant)	
Date de naissance de l'enfant	
Garderie / École Nom de la garderie ou de l'établissement scolaire de l'enfant, avec mention de la classe / de l'année d'enseignement Tout changement doit être immédiatement communiqué !	
	<input type="checkbox"/> Allocation de subsistance / Revenu minimum
	<input type="checkbox"/> Prestations selon la loi sur les avantages sociaux des demandeurs d'asile (AsylbLG)
	<input type="checkbox"/> Allocation familiale <u>et</u> de logement (veuillez joindre les justificatifs)
	<input type="checkbox"/> Allocation familiale <u>et</u> supplément familial (veuillez joindre les justificatifs)

(Les bénéficiaires de l'allocation chômage et de l'aide au revenu conformément au « SGB II » doivent soumettre une demande au moyen d'un formulaire spécial auprès du Jobcenter de Hameln-Pyrmont)

Je demande à compter du _____ la/les prestation(s) suivante(s) :

	Documents nécessaires :
<input type="checkbox"/> Restauration communautaire pour les repas du midi à <input type="checkbox"/> l'école <input type="checkbox"/> la crèche <input type="checkbox"/> aux services à la petite enfance La prise des repas a lieu : <input type="checkbox"/> tous les jours <input type="checkbox"/> en moyenne ____ jours par semaine	<ul style="list-style-type: none"> Justificatif de l'assistance maternelle au moyen de l'inscription pour la restauration du midi.
<input type="checkbox"/> Participation à une sortie d'une journée à la date suivante : _____ Coûts prévus _____ € selon _____	<ul style="list-style-type: none"> Attestation / Lettre d'information de l'école ou de la garderie mentionnant : date, lieu, frais, coordonnées bancaires de l'école/garderie et échéance du versement Justificatif de paiement par relevé de compte ou reçu de l'école/la garderie (si déjà payé)
<input type="checkbox"/> Participation à un voyage scolaire de plusieurs jours Durée (de / à) : _____ Coûts prévus _____ € selon _____	<ul style="list-style-type: none"> Attestation / Lettre d'information de l'école mentionnant : Date, lieu, frais, coordonnées bancaires de l'école et échéance du versement Justificatif de paiement par relevé de compte ou reçu (si déjà payé)
<input type="checkbox"/> Soutien scolaire <input type="checkbox"/> Je ne reçois aucune aide de l'Office de la jeunesse pour le soutien scolaire ! - Type de cours de soutien demandé : _____ - Qui assure les cours de soutien ? : _____ _____ - Montant des frais : _____ €	<ul style="list-style-type: none"> Justificatif joint dûment rempli et tamponné par l'école
<input type="checkbox"/> Participation à la vie sociale et culturelle (jusqu'à 18 ans révolus) - pour l'activité suivante : _____ - Les coûts mensuels s'élèvent à : _____ €	<ul style="list-style-type: none"> Justificatif avec tampon du club ou de l'établissement social ou culturel relatif au montant versé ou à verser
<input type="checkbox"/> Transport scolaire à partir de la 11^e classe - de : _____ - à lieu de l'école : _____ - avec les transports suivants : <input type="checkbox"/> bus <input type="checkbox"/> métro/train/tramway - les coûts mensuels s'élèvent à : _____ €	<ul style="list-style-type: none"> Attestation de l'école concernant la présence régulière aux cours Justificatif sur les versements à effectuer ou effectués (carte de transport) et carte de transport avec numéro client Remarque : seuls les coûts pour le transport en commun le moins cher seront pris en charge
<input type="checkbox"/> Forfait scolaire de base : Août 20____ Février 20____	

<ul style="list-style-type: none"> - Je confirme l'exactitude des informations ci-mentionnées. - J'accepte qu'une copie de l'avis / du consentement à la prise en charge des coûts soit directement envoyée au prestataire de service (si non souhaité, veuillez barrer !). 			
Lieu/date	Signature requérant(e) Requérant(e)	Lieu/date	Signature du représentant légal du requérant / de la requérant(e) mineur(e)

Remarque concernant l'obligation de collaborer :

Vous êtes tenu(e) de nous communiquer immédiatement tout changement de votre situation personnelle ! Cela vaut en particulier si la présente prestation n'est plus utilisée ou si la prestation concernée n'est plus octroyée (aide à la subsistance / aide au logement / allocation familiale / supplément familial / prestations en vertu de la loi sur les avantages sociaux des demandeurs d'asile « Asylbewerberleistungsgesetz »).

Remarques importantes

Les prestations sont versées au plus tôt au début du mois au cours duquel la demande a été effectuée.

Les prestations pour **la participation à une activité sociale et culturelle** peuvent être demandées par les enfants et jeunes jusqu'à leurs 18 ans non révolus (mineurs).

Les **autres prestations** peuvent être demandées jusqu'aux 25 ans non révolus, si le requérant / la requérante est inscrit(e) à un établissement de service à l'enfance ou une école d'enseignement général / professionnel.

Veillez indiquer pour quel enfant, adolescent ou jeune adulte la demande de prestations est effectuée. Une seule demande permet de percevoir plusieurs prestations. Attention : Une demande doit être effectuée pour chaque enfant, adolescent ou jeune adulte. Une attestation scolaire valide doit être présentée dès lors que l'enfant est âgé de 15 ans.

• Repas du midi communautaire à l'école / la garderie / la crèche

Veillez confirmer en cochant la case correspondante à quelle fréquence l'enfant doit bénéficier du repas du midi au sein de l'établissement. Ces informations sont obligatoires afin d'évaluer le nombre de repas à fournir.

• Sorties et voyages scolaires (ou avec la garderie) de plusieurs jours

Les coûts ne comprennent pas l'argent de poche ou les frais attribués à l'équipement prévu à cet effet (p.ex. chaussures de sport, maillot de bain). **La prestation est fournie sous forme d'avoir ou est directement comptabilisée avec l'école.**

• Soutien scolaire adéquat

Sans la confirmation de l'école (professeur(e)) qui requiert un soutien scolaire en vue de l'acquisition des objectifs pédagogiques, aucune décision à cet égard ne pourra être positive. La prestation est fournie à échéance régulière sous la forme d'un avoir ou directement comptabilisée avec le prestataire.

• Participation à la vie sociale et culturelle

Cette prestation d'un montant forfaitaire de 15,00 euros par mois doit permettre aux jeunes et adolescents de s'intégrer aux clubs et structures communautaires, et en particulier de nouer des contacts avec d'autres jeunes du même âge.

Cette prestation peut, selon le souhait, être utilisée pour :

- les cotisations d'adhérents aux secteurs du sport, des loisirs, de la culture et activités collectives (p. ex. club de football),
- les cours dans des domaines artistiques (p. ex. cours de musique),
- des activités guidées de l'éducation culturelle (p. ex. visite de musées),
- la participation aux loisirs (p. ex. scouts, théâtre).

La prestation est fournie à échéance régulière sous la forme d'un avoir ou directement comptabilisée avec le prestataire.

• Transport scolaire

Les prestations sont fournies pour les coûts nécessaires au transport scolaire pour se rendre à l'école la plus proche de la formation choisie, ne pouvant être pris en charge par d'autres payeurs (p. ex. selon la loi scolaire de Basse-Saxe pour l'enseignement secondaire 1).

• Forfait scolaire de base

Le forfait scolaire garantit que les écolières et écoliers puissent suivre les cours avec l'équipement adéquat. Il permet notamment de financer les achats, tels que les cartables, cahiers, calembrets et compas.

Les parents reçoivent 100,00 euros le 1^{er} août (rentrée scolaire) puis 50,00 euros le 1^{er} février de l'année suivante.